

[Texte]

Within the last eight years the British Columbia processor has started processing in the cole crops: broccoli, cauliflower and brussel sprouts, which were formerly imported in final frozen-package form from California. Acreages of these crops in 1967 and 1968, which have been a significant addition to the farming economy of the lower mainland, were as follows: Broccoli went from 480 acres in 1967 to 610 acres in 1968; cauliflower from 140 acres to 150 acres and brussel sprouts from 270 acres to 250 acres.

As to small fruits, blueberries, raspberries and strawberries, we will only deal briefly with these crops. As for blueberries and raspberries, the greatest percentage of these crops are processed by organizations owned by the farmers themselves. For strawberries, the major usage of the crop is for reprocessing into jam. Therefore, the market price is set by the delivered price into Canada from the major strawberry growing areas: north-west United States including California, Mexico, Holland and Poland. There will be a greatly reduced strawberry crop in 1969 in the Fraser Valley because of severe weather conditions. Estimates range from a 10 to 25 per cent crop. This will necessitate the importation of fruit, and this Association is presently preparing an application which will be forwarded to the appropriate federal departments in Ottawa requesting a refund on customs duties paid on imports of strawberries for processing purposes in 1969.

On tree fruits, which include: apples, apricots, cherries, peaches, pears and plums, the prices to the processors for the various tree fruits are set arbitrarily by the B.C. Fruit Board, the grower organization, without discussion with the processors. It would appear that no further comment is required on the pricing of these crops. We understand a submission respecting tree fruits will be presented to your Committee at the hearing scheduled next week in Kelowna.

As to cost of production, your Committee is probably interested in costs which are added to the product as they go through the various phases to the market. As processors we can comment on the various major elements of cost in our operation. First is raw material cost. Beside the payment to the farmer there are many other raw material costs such as harvesting costs, trucking costs and a long list of miscellaneous such as the cost of field floats, mechanics and fieldmen's charges et cetera.

Another major factor is the cost arising from the loss of production inherent in the

[Interprétation]

Au cours des huit dernières années, les conserveries de Colombie-Britannique ont commencé la transformation des récoltes, de choux, brocolli, choux-fleurs et choux de Bruxelles, qui étaient importés auparavant de Californie, en emballage congelé. En 1967 et 1968 la superficie de ces récoltes, qui a été une addition importante à l'économie agricole de la région sud, a été comme il suit: le brocoli est passé de 480 acres en 1967 à 610 en 1968, le chou-fleur de 140 à 150, et le chou de Bruxelles de 270 à 250.

Quant aux petits fruits, fraises, bleuets, framboises et autres, nous n'en parlerons que brièvement. Quant aux bleuets et aux framboises, une grande partie a été transformé par des organisations dont les propriétaires sont des agriculteurs. Quant aux fraises, la récolte sert surtout à la transformation en confitures. Par conséquent, le prix du marché est établi par le prix de livraison au Canada, à partir des principales régions de culture, soit la Pologne, la Hollande, le Mexique, les régions du Nord des États-Unis y compris la Californie. La récolte de fraises sera moins grande en 1969 dans la vallée du Fraser à cause des conditions difficiles de température. Les prévisions varient entre une récolte entre un 10 p. 100 à 25 p. 100. Cela entraînera l'importation de fruits, et cette association, en ce moment, se prépare à présenter une demande aux ministères appropriées à Ottawa pour demander un remboursement des tarifs douaniers pour l'importation de fraises à des fins de transformation.

En 1969, pour les fruits comme les pommes, les abricots, les cerises, les pêches, les poires et les prunes, les prix pour les conserveries de ces prix sont établis de façon arbitraire, par le B.C. Fruit Board, l'organisation des producteurs, sans en parler avec les conserveries. Nous n'avons pas donc à faire d'autres commentaires sur le prix de ces récoltes. Au sujet de ces fruits, un autre mémoire vous sera présenté la semaine prochaine à la séance de Kelowna.

Quant au coût de production, le Comité se préoccupe probablement des coûts qui s'ajoutent au produit à mesure qu'il passe par les différentes étapes du marché. Nous pouvons vous parler de principaux éléments du coût de nos opérations. Tout d'abord, il y a le coût des matières premières. En plus du paiement à l'agriculteur, il y a bon nombre d'autres coûts pour les matières premières, tel le coût de la ceuillette, les frais de camionnage et divers autres coûts, comme ceux des charrettes, des mécaniciens, des hommes à gage ou autres.

Un autre facteur important est le coût venant de perte de production par suite des